

PORTS ET PLAGES

Décision 2025-41 : Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public - Stationnement avitaillement - Petit Port - Aix les Bains pour l'année 2025 - Attribution

1 DOCUMENT - Publié le 11 avril 2025

DÉCISION
N° 2025-41
Décret en date du 07 mars 2025
Publié à l'avis de 07 mars 2025
Visé le : 15 mars 2025

PORTS
Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public - Stationnement avitaillement -
Petit Port - Aix les Bains pour l'année 2025
Attribution

Le Président du Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 6211-10;
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juillet 2021 portant délégations au Conseil communautaire du Grand Lac de l'ordre du jour;
- Vu la consultation tenue par Grand Lac le 26/12/2024;
- Vu l'avis de la commission des procédures adopté le 04/02/2025;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION
D'après l'Autorisation d'Occupation Temporaire à la société 488-A99 immatriculée au RCS n°798 504 882, représentée M'hamed BOUAFI, résidant 22-24 Rue de la Béquue 73000 Chambéry.

ARTICLE 2 : DURÉE DE L'AUTORISATION
L'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public est accordée à compter de la date de signature par les deux Parties de la convention d'occupation joindre à la présente décision jusqu'au 31 décembre 2025.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS
Une copie de la présente sera adressée à :

- Le Président de la Société;
- Le Plénum;
- L'entreprise titulaire de l'occupation;

Cette décision, une fois rendue, pourra être contestée :

- Par la voie des recours prévus, dans les deux mois suivant son caractère définitif, par lettre recommandée à Grand Lac, le service grande propriété devant leur mise en répétition;
- Par la voie des recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère définitif, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de l'Industrie.

Aix les Bains, le 4 mars 2025
Le Président
Réservé à l'ordre



51



DEC_2025-41.PDF

 **TÉLÉCHARGER** | (PDF, 450,0 KO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.